

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2012

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Le Garrec, Riu, Touya, Yvora, Somerville,  
Mmes Adoue, Claverie, Lesgards, Duverdier, Expert.

Excusé : Mr Lassalle.

### **\*Surplus travaux maçonnerie Pôle médico-commercial.**

L'étude de sol initiale prévoyait des fondations à un mètre de profondeur. Lors de l'implantation du bâtiment au niveau prévu, il s'est avéré que le sol n'était pas homogène sur la totalité des soubassements. Le bureau de contrôle et l'architecte recommandent d'ancrer ces fondations sur un sol plus homogène plus bas, à une profondeur d'ancrage de 1,20m. Cela entraîne une plus value pour l'élévation supplémentaire d'un montant de 6599,00 € H.T. Le conseil donne son accord pour l'avenant.

### **\*Adhésion pour l'acquisition matériel intercommunal.**

La commune de Saubusse envisage de s'associer à trois autres communes voisines pour faire l'acquisition d'un désherbeur urbain, alternative écologique aux désherbants chimiques. Ce procédé peut être utilisé dans le cadre du désherbage des espaces verts, de la désinfection et du nettoyage en milieu urbain. Il permet de supprimer l'utilisation de produits chimiques polluants puisque la vapeur d'eau basse pression est le principal procédé de la machine. En se regroupant pour l'achat de la machine, les quatre communes peuvent prétendre à une remise de 50% et une subvention. Un appel d'offre sera alors lancé.

### **\*Point sur le parking école par la Commission voirie.**

Les Domaines ont été consultés afin de connaître la valeur réelle du terrain situé derrière l'école. Ils doivent reprendre contact avec la mairie début janvier 2013.

### **\*Point sur la démolition de la " Coccinelle ".**

L'attente des autorisations concernant l'amiante et l'enlèvement des cuves de fioul ont retardé la démolition du bâtiment mais cela ne devrait plus tarder.

### **\*Accusé de réception de la demande de subvention départementale pour les travaux de Barthes.**

Le Conseil Général informe le conseil municipal que la Commission Permanente a décidé lors de sa réunion du 14 décembre 2012, d'accorder à notre commune, conformément au règlement départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles, une subvention de 1 643,76 €, correspondant à 35% du montant HT des travaux de gestion et d'entretien des barthes communales estimés à 4 696,47 €. La commission des Barthes et le conseil municipal s'indignent de cette décision car ce n'est pas exactement ce qui avait été annoncé lors de la réunion du 1er septembre et chargent la commission des Barthes d'adresser un courrier en ce sens au Conseil Général.

### **\*Transfert de compétence des transports urbains à MACS.**

Objet : Modification des statuts de MACS – Projet de transfert de compétence Organisation des transports urbains – Extension du champ des compétences obligatoires – Création de l'article 6.2.6 NOUVEAU :

« 6.2.6 : Sont de compétence communautaire l'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi et des services publics à la demande de transport routier urbain de personnes. »

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de modification statutaire ci-après, conformément aux prescriptions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, en étendant le champ des compétences obligatoires listées à l'article 6.2 Aménagement de l'espace communautaire, comme suit :

« 6.2.6 : Sont de compétence communautaire l'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1154 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi et des services publics à la demande de transport routier urbain de personnes. »

La communauté de communes deviendra « Autorité Organisatrice de Transports Urbains » dans les limites de « Périmètre de Transports Urbains » constaté par arrêté préfectoral, et pourra, à ce titre, instaurer le « Versement Transport » par délibération distincte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La fourniture des services de transport urbains, y compris les services de transport à la demande interviendra au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, REFUSE de voter, par manque d'information, car le mode de financement du projet n'est pas clairement précisé ni la manière dont ce service sera mis en œuvre.

DECIDE de reporter le vote tant que ces points ne seront pas précisés.

### **\*Projet Port de Saubusse.**

Rapport du porteur de projet : une réunion s'est tenue où étaient représentés le Conseil Régional,

le Conseil Général, le Pays Adour Landes Océanes et la Communauté de Communes MACS.

Il est très difficile aujourd'hui de connaître précisément les aides que pourront nous apporter ces instances, car, d'une part, leurs règles d'attribution devront changer fin 2013-début 2014, et d'autre part, il existe plusieurs services (tourisme, sport, randonnées pédestres, etc.) avec chacun des budgets et des limites d'interventions différentes. Néanmoins, on peut espérer en totalité, une enveloppe aux alentours de 50% (à confirmer bien sûr). Mais il faut bien garder à l'esprit que la motivation de la municipalité pour la réalisation de ce projet aura un impact certain sur sa réalisation et sur les éventuelles subventions à recevoir.

Début janvier (date non définie à ce jour), une visite du site par les services du Conseil Général doit être mise en place. Ensuite, le comité de pilotage présentera ses conclusions au conseil municipal.

**\*Droit de Prémption terrains : Section A n° S 756, 759 ; Section D n° 586 ; Section E n° 417.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de prémption.

**\*Participation Centre de Loisirs de St Jean de Marsacq.**

Au cours de l'année 2012, des enfants de notre commune ont fréquenté le Centre de Loisirs de St Jean de Marsacq. La quote-part restant à la charge de notre commune adhérente au fonctionnement du centre s'élève à 110,11 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation 2012 pour le montant total indiqué de 110,11 €.

**\* Heures supplémentaires personnel communal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, les heures supplémentaires effectuées par certains agents communaux.

**\*Tarif concessions Espace Cinéraire.**

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer le tarif des concessions comme suit :

- 700 € la caverne pouvant recevoir 2 urnes pour une durée de 30 ans.

- 1000 € la caverne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de 30 ans.

**\*Divers.**

- Dès que le devis sera validé, les chênes proches de la rue du Ruisseau seront coupés.

-Suite au projet sur les rythmes scolaires et la mise en place de la semaine de quatre jours et demi dès septembre 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'il prendra une délibération avant le 1<sup>er</sup> février 2013 afin que la mise en œuvre de la semaine des quatre jours et demi soit reportée en 2014.

-Le conseil municipal décide de fixer les loyers des futurs bâtiments commerciaux. Le plus grand sera à 950€/mois et les plus petits à 475€/mois.

- Le comité syndical du Syndicat Mixte des Berges du Bas Adour informe qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail, dès le début de l'année 2013 afin de déterminer les futures compétences du syndicat, suivant les besoins des communes dans le domaine de la gestion des eaux. Pour cela, il est demandé au conseil municipal de désigner la personne qui représentera notre commune. Mr Yannick Legarrec est désigné pour représenter notre collectivité au cours des futurs groupes de travaux.

-Il sera demandé au Sydec une étude pour un éclairage allant de l'intersection de la route du Plé (du Carbet) jusqu'à l'abri bus.

-Malgré les relances incessantes de la commission voirie, auprès de l'entreprise chargée de la voirie du pôle médico-commercial qui a accumulé des retards importants dans l'exécution des travaux, nous enregistrons de nombreux désagréments pour les usagers et le conseil municipal en est sincèrement désolé.

-Le Sydec a été une nouvelle fois informé que l'éclairage du pôle commercial restait allumé une partie de la nuit.

-Un membre du conseil municipal a suivi la formation sur l'utilisation du défibrillateur. Le conseil lui demande de se renseigner sur le coût d'un appareil qui pourrait être fixé à l'extérieur, au centre du village.

-Le délégué qui assiste aux réunions du SIBVA a annoncé que le prix de l'eau devrait baisser en 2013.

-Le charpentier viendra en début d'année, réparer la toiture de l'Eglise suite aux fuites constatées dans le porche.

- L'Assemblée Générale de l'Amicale Sibusate a eu lieu, Mr Lilian Capéra a été élu Président.

\*Rendez-vous du mois \*

**-Vendredi 4 Janvier 2013 : Vœux du Maire et du Conseil Municipal, à partir de 19 heures à la salle des fêtes.**